

Frontières troublées de la fiction à la fin de la Renaissance

Françoise Lavocat*

La question des frontières de la fiction a été largement débattue par les théoriciens de la fiction depuis quelques décennies, en particulier depuis l'ouvrage fondateur de Thomas Pavel, *Fictional Worlds* (1986). Le débat a surtout porté sur la pertinence de la distinction entre fiction et non fiction (Pavel, 1986, Ryan, 1991), sur l'existence de critères internes de fictionnalité (Schaeffer, 1999, Cohn 1991), sur la possibilité d'hybridation entre discours factuels et discours fictionnel. Mais la réflexion a presque toujours exclu, implicitement ou explicitement, toute perspective diachronique. Seul Thomas Pavel, qui plaide pour une théorie « intégrationniste » (n'établissant aucune séparation claire entre fiction et non fiction), envisage la longue durée. Il note, en effet, que les personnages sont susceptibles, au cours du temps, d'émigrer d'une catégorie à l'autre, de façon fluide ; par exemple, entre le XVI^e et le XVII^e siècle, beaucoup d'entre eux passent du statut de personnage mythologique à celui de personnage fictionnel. On peut supposer que ce glissement (de la mythologie à la fiction) participe du développement sans précédent des formes, des pratiques et des univers de la fiction au début du XVII^e siècle (que l'on songe à l'apparition du ballet de cour ou à la faveur de la pastorale autour de 1600).

Plusieurs travaux ont montré que cette époque était aussi marquée par l'émergence d'une conception que l'on pourrait qualifier de « moderne » de la fiction. On peut définir celle-ci par une autonomie plus grande par rapport à un référent extra-textuel et par un décrochage à l'égard des notions de vérité et de mensonge. Ainsi les poéticiens du XVI^e siècle, s'émancipant de la tradition rhétorique et scolastique, placent-ils progressivement au cœur de l'activité poétique la notion de *fabula* (Anne Duprat, 2004, 2009)¹. C'est aussi le développement de la

* Université Sorbonne nouvelle-Paris 3

¹ Anne Duprat (2004, 2009) montre par exemple comment la fiction, « âme du poème » est nouvellement conçue comme capacité de l'imagination de créer des mondes, que ce soit sous le signe de la merveille (Le Tasse) ou du vraisemblable (Heinsius). Voir aussi, sur la pensée de la fiction dans les œuvres, du moyen-âge au dix-septième siècle, Anne Duprat et Teresa Chevolet, 2010.

littérature profane et la diffusion de l'aristotélisme qui permettent, à la fin de la Renaissance, de penser la catégorie de la fiction autrement que comme un ornement, et la différence entre histoire et fiction à travers les notions d'invention et d'imitation (Mawy Bouchard, 2006, Teresa Chevrolet 2007).

Sans remettre en cause ce cadre général, nous voudrions mettre ici en évidence un phénomène plus limité et moins apparent, susceptible de nuancer la vision téléologique d'une autonomie toujours plus grande du littéraire. Kai Mikkonen (2006) estime que dans l'histoire de la réception, le passage du fait à la fiction est fréquent, mais que l'inverse ne se rencontre jamais : ce qui est reconnu comme fictionnel n'est pas, selon lui, susceptible de se voir par la suite attribuer un référent. Est-ce bien sûr ? À la fin du XVI^e siècle, on assiste à un recul des fables dans certains champs discursifs qui correspondent à l'émergence de sciences nouvelles. D'autres chercheurs, comme Olivier Caïra (2007), ont réfléchi à ce phénomène dans une optique pragmatique : il n'est pas rare, en effet, que lecteurs, auditeurs et spectateurs, opère des « erreurs de cadrage » (que l'on songe à *La Religieuse* de Diderot, à l'émission radiophonique d'Orson Welles, ou au trop célèbre *Marbot* d'Hildesheimer²). Le public peut aussi refuser l'affirmation de l'auteur selon laquelle son œuvre est une fiction, et lui reconnaître une fonction référentielle qui lui est, de plus ou moins bonne foi, déniée : l'affaire récente, autour du livre de Pierre Jourde (*Pays perdu*, 2003) le prouve.

Mais le phénomène dont l'étude fait l'objet de cet article n'a rien à voir avec le cas d'œuvres qui brouillent, délibérément ou non, les frontières. Il s'agit plutôt d'enquêter sur un vaste mouvement de requalification d'entités et d'œuvres fictionnelles, à la fin du XVI^e siècle, qui intéresse l'histoire de la notion de fiction, en relation avec celle de l'allégorie.

Ce recul, ou de ce déni des fables, se repère de façon privilégiée dans des œuvres mythographiques et démonologiques qui traitent de phénomènes et de créatures fabuleuses dont le statut est précisément l'objet, à la fin de la Renaissance, d'une réévaluation : la métamorphose, Circé et les satyres. Ce choix pourrait être étendu à toutes sortes de créatures comme les ogres, les géants, les sirènes, les centaures, les chimères, ces dernières étant par excellence considérées, par les philosophes du moyen âge, comme des « ficta » (M.-L. Demonet, 2008)³. Par un glissement synecdochique, au cours du XVI^e siècle, le mot qui désignait des êtres impossibles isolés va s'appliquer aux œuvres qui les contiennent, ce qui s'accompagne

² C'est en effet un véritable *topos* critique que cette fausse biographie d'un critique littéraire : ce cas est discuté ou mentionné, entre autres, par Dorrit Cohn (1999), Jean-Marie Schaeffer (1999), Marie Laure Ryan (2001).

³ Marie-Luce Demonet montre que le mot de « fiction », en français et en latin, à la Renaissance, ne concerne pas des œuvres littéraires, mais « un élément « caduc » (= accidentel, par opposition aux sujets substantiels), élément mythique ou allégorie, *signum* dont la particularité est de ne pas avoir — ou de ne plus avoir — de référent réel » : créatures fabuleuses, *entia rationis*, qui préoccupent les philosophes et les logiciens plus que les poéticiens.

FRONTIÈRES TROUBLÉES DE LA FICTION

d'un autre déplacement : les *Métamorphoses* d'Ovide ne sont plus un agrégat de « ficta » (logiques), mais une fiction (poétique). Il est donc tout à fait légitime d'étudier l'évolution de la notion de fiction à partir de quelques uns de ces habitants, qui sont par excellence des « fictions », reconnues comme telles avant la Renaissance. Parmi les hybrides et les créatures fabuleuses, Circé et les satyres sont sans doute celles qui sont promises à la plus longue et la plus riche carrière allégorique et esthétique⁴.

L'objectif poursuivi dans l'analyse qui va suivre est d'évaluer les conséquences de la mise à l'écart de la culture allégorique humaniste dans l'évolution de la perception de la frontière entre fait et fiction.

Après avoir montré, à travers un bref exemple, que la fiction peut très bien être définie, au milieu du XVI^e siècle, comme une œuvre d'imagination, ni vraie ni fausse et sans référent dans la nature, nous analyserons la façon dont le discours savant (mythographique et démonologique), à la fin du siècle, retravaille le statut de créatures fabuleuses en les dotant d'un référent.

I ELEMENTS POUR UNE DÉFINITION DE LA FICTION AU MILIEU DU XVII^E SIÈCLE⁵

Au milieu du XVI^e siècle, il est tout à fait possible de formuler une conception de la fiction poétique comme invention humaine et profane, dégagée de la question du vrai et du faux⁶. On ne la trouve ni chez les commentateurs d'Aristote, ni chez les premiers théoriciens du roman, Giraldi ou Pigna, ni chez Amyot, le traducteur français des *Ethiopes*, trop soucieux d'établir une poétique du roman conforme à celle du poème épique. C'est pourtant bien un roman, le plus lu au XVI^e siècle, et bientôt considéré, grâce à Don Quichotte, comme le parangon du romanesque, qui suscite la définition renaissante de la fiction (sans employer le mot) la plus proche de la modernité. Il n'est pas indifférent qu'elle évoque justement la représentation de créatures mythologiques et fabuleuses.

⁴ La magicienne et le satyre, agent et objet de la métamorphoses, sont d'ailleurs fréquemment associés sur la scène de théâtre, dans *Le Triomphe d'Amour* d'Alexandre Hardy (1621) ou la *Circé* de Thomas Corneille (1675) par exemple.

⁵ Ces remarques préliminaires et parcellaires constituent une objection adressée aux théoriciens contemporains de la fiction qui estiment que celle-ci n'est pas pensable avant le XIX^e siècle (par exemple Catherine Gallagher, 2006, ou Nicolas Paige, 2011) et aux spécialistes de la Renaissance qui considèrent qu'au XVI^e et au XVII^e siècle, « aucune œuvre ne se distingue à partir de critères essentiellement esthétiques ou littéraires, ou à partir du fictif, de l'invention » (Mawly Bouchard, 2005, p. 12).

⁶ Cette proposition part d'une définition volontairement restrictive de la fiction, qui s'inspire de Marie-Laure Ryan (1991).

Dans un poème liminaire de sa traduction du second livre d'*Amadis de Gaule* de 1541, Herberay des Essars écrit :

Benin lecteur, de jugement pourvu,
Quand tu verras l'invention gentille
De cet auteur, contente toy du stille
Sans t'enquerir s'il est vray ce qu'as lu.
Qui est celui qui peut dire : j'ai vu
Blasmer Homere ou accuser Virgile
Pour n'estre vray ainsi que l'Evangile
En escrivant tout ce qu'il leur a plu ?
Quand Apelles nous a peint Jupiter
En Cygne blanc, Taureau ou autre beste,
Des Anciens il n'a esté repris.
Donc si tu vois en ce Livre imiter
L'Antiquité, loue l'effort honneste,
Car tout bon oeuvre est digne de bon prix.⁷

Il ne s'agit plus ici, comme au moyen âge et bien longtemps après, de défendre la fiction par son utilité, enveloppée dans sa dimension allégorique. L'auteur revendique le droit d'inventer, d'écrire sur rien, ce qui a, en soi, « un prix ». L'œuvre n'a d'autre valeur qu'esthétique (« le style »). Le décrochage par rapport à l'écriture sacrée, qui détient l'exclusivité du rapport au vrai, est explicite. Cette valorisation de l'œuvre d'art se prévaut du modèle antique : Homère et Virgile sont des auteurs de fictions. Hier comme aujourd'hui, la représentation des dieux et de leurs métamorphoses est une création libre de l'imagination. Provocation ou dénégation, cette déclaration gomme en tout cas totalement le débat, à la Renaissance, sur le statut des Dieux antiques⁸, qui va surtout se développer, il est vrai, pendant et après la contre-réforme.

On ne saurait prétendre que cette position est majoritaire. On pourrait cependant donner d'autres exemples (surtout italiens) appartenant à la première moitié du siècle, de conceptions approchantes de la fiction, en particulier dans le registre de la littérature paradoxale et comique, relevant du *joco seria* : chez Alberti, auteur de « Fables sans morale », Ortensio

⁷ *Le deuxième livre d'Amadis de Gaule* mis en françois par le seigneur des Essars Nicolas de Herberay, commissaire ordinaire de l'artillerie du Roy, Anvers 1561 [1541], « Au lecteur », non paginé.

⁸ J. Seznec, 1940.

⁹ Voir, par exemple, le *Commentario delle piu notabili e mostruose cose d'Italia, & altri luoghi* ... (Venise, Cesano, 1554) et en particulier la « Brieve apologia di M. Ortensio Lando, per l'autore del presente catalogo » qui y est jointe.

Lando⁹ ou Giambattista Gelli par exemple. Dans la *Circe* (1549) de Gelli, la dimension comique de l'épisode où Ulysse doit s'adresser à une huître et ne sait comment l'appeler¹⁰, ni s'adresser à elle, souligne le caractère impossible, et donc fictionnel, de la métamorphose.

La formulation d'Herberay des Essarts est cependant exceptionnelle en ce qu'elle n'emprunte pas la voie de l'ironie, ne tente pas de fonder la légitimité de la fiction sur le double sens de la satire et du paradoxe dans la lignée d'Erasme et de More. Aussi cette position, que l'on peut estimer radicale, et dont la fragilité est évidente, constitue-t-elle un point de rupture. Mawy Bouchard (2004) a montré comment après la décennie marquée justement, par les *Amadis* (1550–1560), la résistance idéologique contre une conception de la fiction comme pur plaisir esthétique s'organise, surtout dans le milieu des robins, moins alléchés que l'aristocratie par les prestiges de la fable. Elle montre comment, chez Lemaire de Belges, La Popelinière, Henri Estienne, Bodin, la disqualification de la fable, futile et mensongère, favorise l'émergence de la discipline historique. Cette réorganisation des disciplines en faveur de l'histoire, au détriment des lettres anciennes et modernes, s'accompagne d'une bataille institutionnelle et du remodelage du cursus universitaire humaniste.

On peut alors se demander ce que deviennent les entités fictionnelles, parfaitement identifiées comme telles au milieu du XVI^e siècle. La réorganisation du savoir les laisse-t-elles intactes ? Quel est le statut que leur réserve ce mouvement de discrédit théorique de la fiction ? D'une part, l'essor, surtout après 1580, de formes telles que le roman, la nouvelle, le théâtre, le ballet, l'engouement pour des pays imaginaires, comme l'Arcadie, laisserait à penser que la légitimité d'une fiction sans référent et sans utilité ne fait que se consolider. De l'autre, on assiste à une appropriation, par le discours savant, de vastes territoires de la fable, qui vise à la faire basculer dans le domaine du fait.

II DE LA FICTION AU FAIT

« Textes troublés » des mythographes

Les exemples sont nombreux. Nous nous limiterons ici à évoquer deux auteurs très représentatifs du champ de la mythographie et de la démonologie, Natale Conti et Jean Bodin.

Si une étude du statut des créatures fabuleuses dans les traités mythographiques reste à faire¹¹, bien des auteurs ont relevé l'évolution du discours démonologique entre le début et la fin du XVI^e siècle. La crédulité accrue¹² qui s'y exprime a été diversement éclairée. La peur à

¹⁰ L'épisode met aussi en relief l'importance de la nomination dans la définition des entités fictionnelles.

¹¹ De nombreux éléments se trouvent cependant chez Céard (1977), mais non dans l'optique d'une ontologie des êtres fictionnels dans une dimension historique. M.-L. Demonet illustre davantage cette perspective (2002, 2005).

¹² En particulier P. Levack, 1991.

l'égard des pouvoirs de l'imagination¹³, en relation avec l'influence grandissante du scepticisme, perçu comme une menace pour la foi chrétienne, a sans aucun doute joué un rôle, de même que les transformations juridiques permettant la formation de la monarchie absolue (Houdard, 2002). Cependant, si l'aberration de l'hypothèse de la métamorphose réelle participe de l'histoire de la sorcellerie au XVI^e siècle¹⁴, elle excède ce cadre et participe d'une crise plus générale de la pensée. Le discours démonologique a parfois été mis en relation, avec profit, avec d'autres champs du savoir, en particulier ceux des sciences naturelles, du droit et de l'histoire, plutôt dans l'optique de déceler les progrès de la science moderne¹⁵. On peut aussi insister sur le nœud problématique, commun à plusieurs disciplines, qui consiste dans le recul l'allégorie et le rétrécissement du périmètre de la fable, voire son abolition pure et simple. En tant qu'historiographe, Bodin est en effet un des promoteurs des plus influents de l'histoire contre la fable. Son parti pris, anti-aristotélécien, en faveur de l'histoire (qu'il place à la fois du côté de l'agrément, de la facilité et de l'universel) est probablement à mettre en relation avec son traitement de la fable dans son œuvre démonologique¹⁶.

Les discours démonologique et mythographique, dont les fins sont bien différentes, ont en commun de compiler une bonne part du savoir disponible, au XVI^e siècle, sur les créatures antiques, et d'en aménager l'usage pour la modernité. Les articles « Satyres » et « Circé » de la somme de Natale Conti, les *Mythologiae* (1551, rééditées en 1564, 1581, 1605) formulent de façon particulièrement explicite une interrogation sur le statut de ces êtres flottant depuis longtemps entre différentes sphères du savoir et de l'art. Ni l'un ni l'autre ne sont de nouveaux venus : depuis la fin du XV^e siècle, les satyres sont un motif décoratif extrêmement répandu, surtout en Italie¹⁷ et Circé est une figure largement popularisée par les Ovides moralisés (comme en témoigne, par exemple, son apparition dans le *Narrenschiff* de S. Brandt, en 1494). Leur traitement par les discours mythographique et démonologique tardifs illustre exemplairement la façon dont l'homme de la fin de la Renaissance appréhende ces revenants de l'autre monde du paganisme, devenus bizarrement moins familiers : la naturalisation prend le pas sur l'allégorie.

¹³ Voir la démonstration de Walter Stephens à partir des traités de Gianfrancesco Pico della Mirandola (2004).

¹⁴ Celle-ci montre comment la qualification de la sorcellerie comme hérésie et crime de lèse-majesté est parallèle à la constitution de l'église comme état politique et de l'état monarchique comme entité religieuse : c'est d'ailleurs Bodin qui invente la fiction politique de la souveraineté.

¹⁵ C'est ce qu'ont déjà entrepris Barbara Shapiro (2000), dans son histoire de la culture du fait, et Lorraine Daston, dans celle de l'objectivité et de la merveille (1998 et 2001).

¹⁶ Les nombreux travaux sur Bodin ne s'attachent pas à cette mise en rapport. Sur Bodin démonologue, voir notamment S. Houdard, 1992, Plus largement, voir le collectif *Jean Bodin* (1984) et J. H. Franklin (1960).

¹⁷ F. Lavocat, 2005.

Le traitement de Circé, chez Natale Conti, est à première vue entièrement allégorique, ce qui correspond à la vocation de l'ouvrage, qui se propose dès son titre « d'expliquer » les fables (« *Mythologiae sive explicationum fabularum* »). Le sens tropologique de la métamorphose, familier des Ovides moralisés, n'est pas négligé : la métamorphose animale révèle les vices, manifeste l'*ethos* des hommes d'Ulysse. Mais l'allégorie cosmogonique est plus développée. Les métamorphoses représentent la régénération de la nature, la course des astres, la transmutation de la matière¹⁸. C'est d'ailleurs cette interprétation qui est reprise dans le dixième et dernier livre, qui résume « quod omnia philosophorum dogmata *sub fabulis* continebantur »¹⁹. Conti ne se prononce pas sur la réalité de la métamorphose ni sur l'existence historique de Circé. Il n'en est pas besoin : Circé est à maintes reprises qualifiée de « fabula », ce qui est la condition de la portée herméneutique de la métamorphose. Selon une conception courante et encore dominante aux XVII^e et XVIII^e siècles, la « fiction » est ce qui ce qui enveloppe et recouvre, dissimule un réservoir presque inépuisable de sens divers (« quae *sub hac Circes fabula* ad physicam rationem spectantia continebantur »²⁰).

Comment se fait-il alors que certaines versions de la fable paraissent à Conti plus ridicules que d'autres ? Certains commentateurs d'Homère « fabulent », au sens péjoratif du terme (« fabulantur »), en particulier ceux qui prêtent à Circé et Ulysse trois, voire cinq enfants²¹. L'hypothèse lui paraît d'autant plus absurde qu'Ulysse n'a pas passé plus d'un an auprès de la magicienne²². Certaines versions de la fable sont donc écartées, on ne sait si c'est au nom de la vraisemblance ou de la discordance avec des versions plus canoniques de l'histoire. Circé n'est en tout cas pas perçue par le mythographe uniquement sur le mode de l'allégorie. On peut penser qu'il la situe dans un monde fictionnel qui a sa propre cohérence. Il est également

¹⁸ Cette interprétation est largement reprise à la fin du *Ballet comique de la Royne* de Balthasar de Beaujoyeulx (1581) qui développe l'allégorie de Circé en privilégiant le sens cosmogonique, ce qui a amené Jean Rousset à en faire l'emblème de l'âge baroque (1953). Sur la pensée et la représentation de la métamorphose à la Renaissance, voir M. Jeanneret, 1997.

¹⁹ *Natalis Comitis mythologiae sive explicationum fabularum libri X...* [1555], Venise, 1581, p. 671.

²⁰ *Ibid.*, p. 378.

²¹ La question des enfants d'un être fictionnel s'est reposée avec insistance à propos de ceux de Lady Macbeth (voir par exemple T. Pavel, 1983). Le fait que l'on ne puisse pas savoir si elle en a eu ou pas, ni combien, est généralement considéré comme une preuve canonique de l'incomplétude et de l'inconsistance des univers fictionnels. On peut supposer que l'exemple, qui pose la question de la génération des entités fictionnelles, n'est pas privilégié au hasard : il est par excellence un indicateur de leur naturalisation problématique.

²² Dans la traduction de Montlyard, l'impossibilité relève de la physiologie : « Mais si c'est chose ridicule de dire qu'en un an qu'il furent ensemble elle ait eu trois fils d'Ulysse, comme dit Zerzes en la seizieme histoire de la cinquieme chiliade, combien plus est esloigné de la verité qu'elle en ait engendré cinq, sinon qu'elle les ait eu tout d'une ventrée » *Mythologie ou explication des fables* [1597], Paris, 1627, p. 561.

possible qu'il la considère subrepticement comme un personnage historique. La question incongrue de l'éventuelle descendance d'Ulysse et de Circé introduit en tout cas un « trouble », pour reprendre les termes de Terence Cave (1999), dans l'exposition allégorique de la fable.

L'article consacré aux satyres emprunte beaucoup plus clairement la voie d'un nouveau traitement, par naturalisation, des personnages légués par l'Antiquité et redécouverts par la première Renaissance. Conti exprime à leur égard sa perplexité²³. Il note l'insuffisance des sources antiques, qu'il cite abondamment, en privilégiant des géographes et des naturalistes, références traditionnelles sur ce sujet : Pline, Pausanias, Pomponius Mela. Or ceux-ci accréditent tous l'idée que les satyres existent dans la nature. Les satyres ne suscitent pas la moindre tentative d'explication allégorique. Par conséquent, il n'est pas du tout sûr qu'ils soient des fables. Conti attribue aux anciens bergers, grossiers et crédules, la croyance en leur divinité, bonne ou mauvaise. S'ils ne sont pas des dieux, ils sont peut-être des monstres ou des animaux. Une des entrées de l'index indique d'ailleurs, pour les satyres, « animalia sunt ». Cette hypothèse est abondamment reprise par les naturalistes du XVI^e siècle (Ulisse Aldovrandi par exemple). Elle est combattue par l'abbé d'Aubignac en 1627²⁴, mais ne disparaît pas pour autant de la plupart des traités de sciences naturelles jusqu'à la fin du XVII^e siècle, voire plus tard.

Il est vrai que chez Conti, les articles consacrés aux Silènes et à Pan, qui suivent l'article sur les Satyres, récupèrent et concentrent la riche tradition allégorique de l'hybride. Pan, comme Circé, est sans conteste pour Conti une « fabula ». On n'en assiste pas moins, avec le satyre, à la réinterprétation radicale du statut d'une créature fictive, qui perd sa qualité de fable et cesse d'exciter la verve herméneutique des commentateurs. Si l'hypothèse de satyres existant dans la nature reste implicite dans le traité mythographique de 1551 et dans ses rééditions latines, elle est entérinée dans la traduction française de Jean de Montlyard, en 1597. Celui-ci clôt le chapitre qui leur est consacré par une information nouvelle, selon laquelle deux satyres auraient effectivement été capturés, par un chasseur dont le prestige contribue à l'attestation du fait :

²³ « Satyrorum origo quae fuerint, aut è quibus parentibus sint geniti, vel ubi, vel quando caeperint, vel qua de causa fuerint Dii habitis ab antiquis, neque in quemquam antiquorum scriptorum fide dignum incidi, qui explicaverit, neque ipse excogitare potui. At quae de his mihi cognita sunt putavi este breviter explicanda. » *Natalis Comitum Mythologiae*, 1581, p. 303-304. « Je n'ay point encore rencontré d'ancien auteur digne de créance, qui ait exposé quelle est l'origine & la race des Satyres ; ny de quels parens ils sont engendrez ; ny où, & quand ils ont commencé d'estre, ny pourquoi l'antiquité [le]s a tenus pour Dieux, & confesse librement que je n'en puis mesme trouver la cause. Toutefois, je ne laisseray d'expliquer ce que j'en ay peu apprendre ». *Mythologie ou explication des fables...*, traduction de Jean de Montlyard, [1597], Paris, Pierre Chevalier, 1627, p. 442.

²⁴ Dans un traité significativement intitulé : *Des satyres, brutes, monstres et demons de leur nature et adoration contre l'opinion de ceux qui ont estimé les Satyres estre une espece d'homme distincts et séparez des Adamicques*, Nicolas Buon, Paris, 1627.

FRONTIÈRES TROUBLÉES DE LA FICTION

Philippe Archiduc d'Autriche mena quant à lui deux Satyres en vie à Gennes l'an 1548 ; l'un en aage d'un jeune garçon ; l'autre en aage viril, ce qui montre assez que la race n'en est point encore perdue.²⁵

Cette opération de référencialisation, qui n'est pas sans exemples ni antécédents²⁶, témoigne autant du recul de la culture humaniste que de l'extension du domaine du possible.

Réalisme démonologique et liquidation des fables

Le basculement de la frontière (du fictionnel au factuel), exceptionnel chez le mythographe, est systématisée par le démonologue, juriste et historiographe Jean Bodin.

Le chapitre de *La Démonomanie des sorciers* (1580) consacré à la métamorphose et à la lycanthropie (II, 6) est le plus célèbre et le plus controversé de ce traité. Il est sans doute responsable de sa mise à l'index en 1595. Bodin y soutient en toute connaissance de cause une thèse hétérodoxe. Contre son adversaire Jean Wier²⁷, contre l'opinion la plus répandue dans la première moitié du XVI^e siècle, contre saint Augustin et le *Canon episcopi*, il affirme la réalité de tous les phénomènes attribués aux sorciers, y compris la métamorphose. La doctrine officielle de l'église défend une thèse que l'on peut appeler « illusionniste » : ce sont les apparences qui sont modifiées (par le diable, les drogues, la folie), et non la substance des choses²⁸.

²⁵ *Mythologie ou explication des fables... op. cit.*, p. 444.

²⁶ Le premier concerne encore un satyre, dans la traduction par Jean Martin d'un passage de *l'Hypnerotomachia Poliphili* décrivant un bas-relief. Dans le texte français de 1546, la possibilité d'un satyre dans la nature est admise : « À le voir, vous eussiez jugé que le sculpteur l'avait moulé sur un satyre naturel » (*Le Songe de Poliphile*, traduction de Jean Martin, Paris, Kerver, 1546, éd. G. Polizzi, éd. des Imprimeries Nationales, Paris, 1994, p. 74. Voir Lavocat, 2005, p. 46). Le second exemple concerne un commentaire de Montaigne sur le bronze antique d'Arezzo, représentant une chimère : « J'oubliais qu'au palais de ce prince [= le Palazzo de Cosme], en l'une des salles, il se voit la figure d'un animal à quatre pieds, relevé en bronze sur un pilier, représenté au naturel, d'une forme étrange, le devant tout écaillé, et sur l'échine je ne sais quelle forme de membre, comme des cornes. Ils disent qu'il fut trouvé dans une caverne de montagne de ce pays, et mené vif il y a quelques années ». *Journal de Voyage*, éd. F. Rigolot, Paris, PUF, 1992, p. 84–85. M.-L. Demonet (2008), qui cite et analyse cet exemple, estime que les esprits éclairés du temps considèrent comme imprudent d'affirmer que Dieu, ou la nature, ne pourraient pas créer ce qui n'existe pas (pas encore ou plus). Elle attribue en partie cet aveuglement (Montaigne ne reconnaît pas la chimère) à la renaissance de l'épicurisme, favorable à l'idée d'une éclosion possible de mondes nouveaux mondes, ainsi qu'à la diffusion du scepticisme, qui propose de suspendre le jugement. Nicolas Corréard a montré combien cette attitude était favorable au développement de la fiction (2008).

²⁷ *De Praestigiis daemonum et incantationibus ac venificii Libri V*, Bâle, 1563.

Même si la conversion des esprits en faveur de la réalité des manifestations diaboliques est amorcée dès le *Malleus maleficarum* d'Heinrich Kramer et de Jacob Sprenger à la fin du XV^e siècle, Jean Bodin réussit à opérer un renversement de tendance. Après lui, même si la mise à l'index de *La Démonomanie* impose la prudence, la plupart des démonologues (Lambert Daneau, Henri Boguet, Pierre Crespet, Pierre de Lancre) embrassent l'option « réaliste » ou évitent de trancher entre les deux thèses, ce qui revient à considérer la métamorphose dans la nature comme possible. La stratégie de Jean Bodin, redoutablement efficace, a consisté à utiliser la fiction de façon inédite.

Au chapitre 6 du livre II, il évoque tout d'abord la nature des satyres, dans le cadre plus général d'une identification du diable au bouc, puis la lycanthropie, qui suscite des anecdotes tirées de procès, et enfin les métamorphoses, qui mobilisent des références essentiellement littéraires. Ce montage aboutit à la déclaration célèbre :

ce que dit Homere de la Sorcière Circé, qui changea les compagnons d'Ulysse en pourceaux, n'est pas fable.²⁹

Quoique la *Démonomanie* paraisse la même année que l'*Aminta* du Tasse, déclencheur probable d'une invasion des scènes italiennes puis françaises de chèvres-pieds bavards et lubriques³⁰, Bodin ne les envisage absolument pas sous l'angle de l'art et de la fable. Les satyres retrouvent la divinité qu'ils avaient perdu chez Conti, mais sous l'angle du démoniaque : ce que Conti avait fait basculer dans la fable, comme croyance fausse (la mythologie des anciens) est récupéré comme prodige réel du surnaturel diabolique. Mais le satyre moderne, animal ou démon, appartient toujours au domaine du fait.

Bodin entend justement privilégier les faits conformément au propos et au projet qui se retrouve dans tout le discours démonologique de l'époque. Il l'énonce comme principe au début de son chapitre, en interdisant, au nom de Dieu, toute velléité de remonter aux causes, toute appréciation du possible et l'impossible, en somme, toute compréhension des phénomènes :

²⁸ Stuart Clark (1999) estime que la différence d'appréciation des démonologues, quant à la réalité des phénomènes surnaturels n'est d'aucune importance : en effet, elle n'influe en rien sur la sévérité de la répression. En outre, la plupart des démonologues concilient, non sans contradiction, plusieurs positions. Ce débat sur la réalité de la sorcellerie est d'une grande incidence non seulement sur le statut des fables, mais sur l'histoire des notions de fait et d'expérience (Lavocat, 2007).

²⁹ *De la demonomanie des sorciers...*, Paris, Jacques du Puys, 1580, f. 99v.

³⁰ Dans ses observations sur l'*Aminta* du Tasse, Ménage défend le caractère fabuleux de l'Arcadie et des satyres, contre un contradicteur qui les croit historiques. Il ajoute, toujours à propos des dieux antiques, et plus précisément des hybrides : « benche si debba creder da Christiano, di dee scriver da Poeta » ; « on doit écrire en chrétien, mais écrire en poète », *Aminta favola boscareccia di Torquato Tasso con le annotazioni d'Egidio Menagio Accademico della Crusca*. Parigi, Agostino Curbe, [Augustin Courbet], 1655, p. 142. Il réaffirme ainsi les droits de la fiction.

FRONTIÈRES TROUBLÉES DE LA FICTION

En sorte nous pouvons dire que nous avons la demonstration des effets qu'on appelle *quia est*, c'est à dire, *oti esti*, qu'il est ainsi. Et combien que telle demonstration par les effets n'est pas si claire, que celle qui procede par les causes, si n'est elle pas moins certaine.³¹

Cette anti-herméneutique, qui coupe le lien cognitif entre l'effet et la cause, est très éloignée de la culture ancienne de l'allégorie comme de la culture naissante de l'expérience. Elle est à l'origine, à la fois, de la promotion de l'histoire par rapport à la fable et d'un effacement total ou presque de la frontière entre fait et fiction. Dans ce dispositif, le fait est une construction entièrement discursive, qui projette un référent illusoire.

Bodin élabore en effet une mosaïque extrêmement serrée de références et de citations, dans lesquelles dominent d'abord les textes sacrés (afin de prouver la nature démoniaque des satyres), puis, en ce qui concerne la lycanthropie, les relations de procès, et enfin, à propos de la métamorphose en général, les textes poétiques. Aucune hiérarchie n'est effectuée entre des textes de provenance, de statut et d'époques très divers, tous également envisagés sous l'angle du témoignage. Cette mise à plat radicale produit des effets saisissants : à la fin du chapitre, par exemple, Bodin confronte l'histoire de Nabuchodonosor dans la Bible et l'*Âne d'or* d'Apulée, pour déterminer ce que mange un homme transformé en âne.

Cette conversion de tout écrit en témoignage factuel repose sur le postulat que le « je » est toujours garant d'authenticité. Il réfère toujours à l'auteur, même dans cette citation prise dans la huitième bucolique de Virgile où le berger Alphisibeus chante la plainte d'une amante délaissée usant de charmes magiques. C'est le personnage féminin du chant d'Alphisibeus qui raconte avoir assisté à la métamorphose d'un certain Moeris :

Has herbas atque haec Ponto mihi lecta uenena
ipse dedit Moeris (nascuntur plurima Ponto) ;
his ego saepe lupum fieri et se condere siluis
Moerim³²

Mais ce montage énonciatif est totalement ignoré, et la force de conviction de cette citation est telle qu'elle balaie l'opinion contraire de Pline qui suit immédiatement. Bodin se donne en effet le luxe de faire entendre une objection qui rappelle l'existence d'un territoire de la fable à travers la dénonciation des croyances fausses des anciens :

³¹ *Op. cit.*, f. 94r.

³² « Ces herbes, ces poisons cueillis dans les campagnes du Pont, c'est Méris lui-même qui me les a donnés : ils naissent innombrables dans le Pont. Par leur vertu merveilleuse, j'ai vu souvent Méris devenir loup et s'enfoncer dans les bois », *Bucoliques*, (VIII, 95-98), trad. E. de Saint-Denis, Les Belles Lettres, éd., J.-P. Néraudau, 1997.

Homines lupos verti, rursumque restitui falsum existimare debemus, aut credere omnia quae fabulosa seculis comperimus.³³

Bodin prête à cette phrase de Pline une ambiguïté sémantique et psychologique qui en fausse le sens : « on voit bien qu'il n'ose l'asseurer, craignant qu'on ne le croit pas »³⁴. Il ressort de ce collage de textes et de cette interprétation que le texte poétique (de Virgile) est crédité d'un rapport au réel et au vrai plus direct et moins problématique que l'écrit naturaliste à visée scientifique (de Pline).

L'entreprise de Bodin, qui vise à élargir à l'infini la sphère du possible, à la mesure du pouvoir de Dieu, aboutit à la disparition des fables. Le monde réel lui-même a toutes les caractéristiques d'un univers fabuleux. Aux confins de l'Europe, la métamorphose, ordinaire et fréquente, touche des peuples entiers. La Turquie, la Livonie, la Moscovie, la Scandinavie sont plus féériques que l'Arcadie, maintes fois évoquée. Cet enchantement du monde passe par un paradoxe : Bodin nie l'existence de la fable, mais la prend comme aune pour définir le périmètre du réel et du possible.

Lorsque Bodin n'efface pas totalement la frontière entre fait et fiction, il la rend négligeable ou use de prétérition. L'œuvre d'Ovide est peu fiable :

je laisse la Métamorphose d'Ovide, parce qu'il a entremeslé la vérité de plusieurs fables³⁵

Mais comme « l'histoire de Lycaon n'est point incroyable », Bodin cite les vers³⁶ virgiliens qui saisissent l'instant même de sa métamorphose, donnant à voir, ce qu'aucune déposition de procès ne pourra jamais décrire. La poésie comble les lacunes du discours factuel.

Le cas d'Apulée est d'autant plus intéressant pour le démonologue que le poète a été accusé de sorcellerie, ce qui accrédite sa fiction comme témoignage. Il donne lieu à la même fausse concession :

Il se peut faire, qu'il a enrichi son histoire de contes plaisans ; mais l'histoire en soy n'est pas plus estrange, que celles que nous avons remarquées.³⁷

³³ Pline, *Histoire naturelle*, livre VIII, XXX, 1 : « On a dit que des hommes se changeaient en loups, puis reprenaient leur forme; nous devons croire fermement que cela est faux, ou ajouter foi à toutes les fables dont tant de siècles ont démontré la fausseté », éd. Émile Littré, Dubochet, 1848–1850.

³⁴ *Op. cit.*, f.99r.

³⁵ *Op. cit.*, f.99v.

³⁶ « Reritus fugit, nactusque silentia ruris / exululat, frustra loquis conatur » ; (I, 216) ; « Epouvanté, il s'enfuit et après avoir gagné la campagne silencieuse, il se met à hurler ; en vain il s'efforce de parler », trad. G. Lafaye, éd. J.-P. Néraudau, Gallimard, 1992.

³⁷ *Op. cit.*, f. 101r.

FRONTIÈRES TROUBLÉES DE LA FICTION

La fable, si tant est que son existence est reconnue, est entièrement du côté de l'ornement. Elle ne modifie donc en rien, dans la perspective de Bodin, le statut référentiel du texte³⁸.

Cette configuration passe par une élimination totale du cadre herméneutique de l'allégorie, ce qui implique une laïcisation de l'interprétation, même dans un système qui revendique aussi vigoureusement comme chrétien. Bodin cite Jean Chrysostome, à qui est prêtée une version très plate de la métamorphose comme image :

la sorcière Circé avait tellement abesty les compagnons d'Ulysse par voluptez bestiales, qu'ils estoient comme porceaux.³⁹

Bodin lui oppose les propres mots d'Homère, en grec et en traduction :

ils avoient poil & teste, & corps de porceaux, & la raison ferme, & stable⁴⁰

On assiste à une promotion du littéral. Le refus du figuré et la facilité à doter les textes antiques les plus connus, dépouillés de la masse des commentaires, d'un référent dans la nature sont étroitement liés. Tout porte à croire qu'il s'agit moins, chez Bodin, du reliquat d'un ancien état du savoir que d'une entreprise délibérée, provocatrice et révolutionnaire : il se situe en effet à plusieurs reprises en opposition avec d'autres interprétations de la fable, comme « contes plaisants » ou comme allégorie. En toute connaissance de cause, il refuse l'une et l'autre.

Bodin incarne en définitive, à certains égards, une modernité paradoxale. La confusion entre auteur et personnage n'est certainement pas neuve, ni l'accusation des poètes de l'Antiquité de magie et de sorcellerie : Virgile l'est depuis le moyen âge. Mais Bodin renouvelle l'ancien discrédit des poètes en prenant le discours de la fable au sérieux : littéralement et non allégoriquement, ce qui aboutit à une élimination presque totale des fictions. Grâce à une conception implicite de la vérité comme correspondance⁴¹, il identifie vérité et référentialité des textes. Il articule cette correspondance sans critère⁴² à une certaine conception du vraisemblable, délibérément irrationnelle. On peut en outre estimer que le rôle central joué

³⁸ Jean de Montlyard auteur de la traduction française de l'*Âne d'or* (1602), comme des *Mythologiae* de Conti, présente la question de la métamorphose comme un problème : elle est envisagée à la fois comme fait, allégorie et fiction.

³⁹ *Op. cit.*, f. 101v.

⁴⁰ *Ibid.*, f. 102v.

⁴¹ Telle que : « The truth of a sentence consists in its agreement with (or correspondence to) reality », A. Tarsky (1944).

⁴² C'est ce qui distingue radicalement Bodin de Bacon, et fait aussi de la modernité paradoxale de Bodin une contre-modernité.

par la confession, dans le système juridique des preuves liées, pierre angulaire du procès inquisitorial, a influé sur la manière de lire les fictions écrites à la première personne du singulier, en particulier chez Bodin et les démonologues. L'obligation légale de considérer la confession comme preuve rend peut-être impossible, d'un point de vue pragmatique et cognitif, la réception d'un discours à la première personne comme fictionnel⁴³.

Le phénomène que nous avons essayé de mettre au jour, lié au recul de la culture allégorique, permet de formuler trois ensembles d'hypothèses, qui concernent l'articulation entre l'apparition de nouveaux champs du savoir et la transformation du rapport entre fait et fiction ; le lien entre le questionnement sur la nature de la fiction dans le discours savant et le développement de la fiction artistique ; la conception générale de la fiction qu'il convient d'adopter pour rendre compte de ces évolutions.

L'ouverture du champ du savoir, corrélative d'un élargissement du public au XVI^e siècle est au premier chef responsable de ce que l'on peut appeler le recul des fables. Les raisons en sont multiples. La première est sans aucun doute le contexte religieux qui enrôle maintes créatures fabuleuses dans le domaine d'un surnaturel bien réel. Par ailleurs, l'accroissement des connaissances, à travers la littérature de voyage⁴⁴, la démonologie et les traités naturalistes modifie les frontières du possible. Pour les élites cultivées, elles les font probablement reculer. Il faut également mentionner l'influence diffuse de l'épicurisme et du scepticisme, qui favorise la suspension du jugement quant à ce qui est impossible dans la nature. Enfin, le discours savant tend à une promotion du fait, de l'anecdote (qui joue un rôle si important dans le texte démonologique) et du littéral au détriment de la culture humaniste de l'allégorie et du paradoxe. Ce changement de paradigme induit un plus grand intérêt pour la frontière entre fait et fiction (le nouvel index, en 1564, des *Mythologiae* en témoigne) mais provoque aussi l'enrôlement abusif de textes et de créatures fictionnelles dans le domaine du factuel.

Peut-être peut-on aussi supposer l'influence de la transformation du droit. La naissance du procès inquisitorial modifie le statut de la preuve, du fait et de la confession, ce qui affecte probablement la manière de lire, en particulier les textes à la première personne. La lecture est elle-même conditionnée par la pratique de la citation, l'usage des recueils d'*exempla* et d'anecdotes, qui facilite la référentialisation des entités fictionnelles.

⁴² Käte Hamburger estime aussi que les récits à la première personne ne sont pas des fictions (1954). Il serait intéressant de faire la généalogie de cette proposition dans une perspective diachronique. Naudé dans son *Apologie des grands hommes accusés de magie* (1624) est le premier, à formuler explicitement, à notre connaissance, qu'un récit à la première personne peut être fabuleux : il cite l'*Âne d'or* et le passage des *Bucoliques* incriminé par Bodin.

⁴⁴ À la même période, l'*Utopia* de Thomas More est insérée dans des recueils de littérature de voyage.

FRONTIÈRES TROUBLÉES DE LA FICTION

Enfin le déclin de la logique à la Renaissance a peut-être aussi joué un rôle. Des problèmes logiques (comme le paradoxe du crétois)⁴⁵ et des *impossibilia* ont été recyclés dans la fiction. On peut supposer qu'au cours de ce processus, les créatures fabuleuses ont été provisoirement affectées d'une sorte d'indécidabilité modale.

On peut aussi s'interroger sur la concomitance entre un contexte intellectuel globalement défavorable à la fiction (on en conteste l'utilité, on dote les créatures fictionnelles de référents dans la nature) et un essor sans précédent des formes artistiques. Celles-ci emploient d'ailleurs à satiété, entre 1580 et 1630, des créatures au statut hésitant : magiciennes, satyres, sirènes, centaures, chimères. F. Lecerclé a montré qu'au XVI^e et au début du XVII^e siècle, la scène permettait de débattre de la nature des fantômes (2005). La fiction, en tout cas à l'âge baroque, est-elle le lieu où est questionné le statut ontologique des créatures impossibles, au moyen d'une sorte d'expérience de pensée ? On peut en tout cas supposer qu'une telle hésitation favorise l'émergence de nouveaux univers fictionnels : que l'on songe au développement de la science-fiction dans la deuxième moitié du XX^e siècle, ou la réapparition des hybrides, y compris des satyres⁴⁶, à l'heure de la génération par manipulation génétique.

Une histoire de la notion de fiction pourrait donc sans doute s'écrire à partir des phénomènes de reconfiguration, de déplacement, de transgression de la frontière entre fictionnel et factuel. En reprenant la proposition de T. Pavel⁴⁷, il s'agirait d'examiner les formes qu'elle prend et de cartographier les déplacements de population à ses abords. Cette histoire montrerait que le statut ontologique des êtres fictionnels loin d'être unifié, comme le pense par exemple V. Descombes (1983), est hétérogène (des êtres de statut fort différent peuvent cohabiter dans une même œuvre), la plupart du temps évolutif, parfois indécidable. Dans cette histoire, les déclin successifs de l'allégorie jouent un rôle décisif.

Bibliographie critique

Bouchard, Mawly : « L'invention fabuleuse de l'histoire à la Renaissance. Processus d'autoconsécration et émergence d'une nouvelle discipline (Bodin et La Popelinière » in *Fictions du savoir à la Renaissance*, URL <http://www.fabula.org/colloques/document101.php> (7 juin 2004).

⁴⁵ Lavocat, 2004.

⁴⁶ En témoignent par exemple les *Chronicles of Narnia* de C. L. Lewis, (1940–1956), et leur version cinématographique, en cours depuis 2005) ; ou encore le film de Raoul Ruiz, *El labirinto del fauno* (2006).

⁴⁷ 1986, ch. 1.

- Avant le roman : l'allégorie et l'émergence de la narration française au 16ème siècle*, Amsterdam, Rodopi, 2006.
- Caïra, Olivier : *Les contre-allées de l'expérience. Une sociologie comparative de l'engagement fictionnel*, thèse de doctorat sous la dir. de F. Chateaureyaud, soutenue à l'EHESS le 2 octobre 2007.
- Cave, Terence : *Textes troublés au seuil de la modernité*, Droz, Genève, 1999.
- Cohn, Dorrit : *The Distinction of Fiction*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore and London, 1999. *Le propre de la fiction*, trad. C. Hary-Schaeffer, Les éditions du Seuil, Paris, 2001.
- Céard, Jean : *La nature et les prodiges, l'insolite au XVIe siècle en France*, Genève, Droz, 1977.
- Clark, Stuart : *Thinking with Demons : The Idea of Witchcraft in Early Modern Europe*, Oxford University Press, 1999.
- Chevrolet, Teresa : *L'idée de fable. Théories de la fiction poétique à la Renaissance*, Genève, Droz, 2007.
- Correard, Nicolas : « Les fictions du scepticisme : les combinaisons de l'incrédulité lucianesque et du doute sceptique dans la pré-histoire du roman moderne en Europe » Thèse de doctorat soutenue à l'université Paris 7, sous la dir. De F. Lavocat, 2008.
- Daston, Lorraine et Park, Katharine : *Wonders and the order of nature : 1150–1750*. New York, NY, Zone Books, 1998.
- Wunder, Beweise und Tatsachen : zur Geschichte der Rationalität*. Frankfurt am Main, Fischer, 2001.
- « Early Moderne History Meets the History of the Scientific Revolution : Thoughts towards a Rapprochement » in Puff, Helmut (Hrsg), Wild Christopher, *Zwischen den Disziplinen ? Perspektiven der Frühneuzeitforschung*, Wallstein Verlag, 2003, pp. 37–54.
- Demonet, Marie-Luce : « Les êtres de raison, ou les modes d'être de la littérature », dans *Res et Verba in der Renaissance* (éd. Eckhart Kessler et Ian MacLean), colloque de Wolfenbüttel 1998, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, Wolfenbüttel, 2002, p. 177–195.
- « Le 'possible passé' : la reconstitution historique dans le récit au XVIe siècle », *Revue des sciences humaines*, 2005.
- « Les mondes possibles des romans renaissants », in *Le Renouveau d'un genre : le roman en France au XVIe siècle*, dir. Michèle Clément et Pascale Mounier, Presses Universitaires de Strasbourg, collection « Europes littéraires » 2005.
- « Objets fictifs et « êtres de raison », locataires de mondes à la Renaissance », *La théorie des mondes possibles et l'analyse littéraire*, dir. F. Lavocat, 2010, p. 127–148.
- Descombes, Vincent : *Grammaire d'objets en tous genres*, Les éditions de Minuit, Paris, 1983.
- Duprat, Anne : « Fiction et définition du littéraire au seizième siècle », in *Usages et théories*

FRONTIÈRES TROUBLÉES DE LA FICTION

- de la fiction. Le débat contemporain à l'épreuve des textes anciens (XVI-XVIIIe)*, dir. F. Lavocat, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- Vraisemblances. Poétiques de la fiction, France-Italie, XVI^e-XVII^e*, Paris, Champion, 2009.
- Duprat, Anne et Chevrolet, Teresa : « La bataille des fables : conditions de l'émergence d'une théorie de la fiction en Europe (XIV^e-XVII^e siècle) », *Fictions et cultures*, dir. Françoise Lavocat et Anne Duprat, *Poétiques comparatistes*, Lucie éditions, 2010, p. 291-308.
- Franklin, Julian H. *Jean Bodin and the Sixteenth Century Revolution of Law and History*, New York, 1960.
- Hamburger, Käte : *Die Logik der Dichtung*, 1954, *Logique des genres littéraires*, Les éditions du Seuil, 1986.
- Houdard, Sophie : « De l'ennemi public aux amitiés particulières. Quelques hypothèses sur le rôle du Diable (15^e-17^e siècles), in *L'ennemi, Raisons politiques* n°5, février 2002, p. 9-27.
- Les sciences du diable, quatre discours sur la sorcellerie (15^e-17^e)*, Paris, Le Cerf, 1992.
- Gallagher, Catherine : « The Rise of Fictionality », in Franco Moretti (dir.), *The Novel*, Vol I. « History, Geography, and Culture », Princeton, Princeton University Press, 2006 p. 336-364.
- Jean Bodin*, actes du colloque interdisciplinaire d'Angers, du 24 au 27 mai 1984, Angers, Presses de l'Université, 1985.
- Jeanneret, Michel, *Perpetuum mobile, Métamorphoses des corps et des œuvres de Vinci à Montaigne*, Macula, coll. Argo, 1997.
- Kapitaniak, Pierre : « Du progrès et de la promotion des démons ; démonologie et philosophie naturelle dans l'épistémè européenne aux XVI^e et XVII^e siècle », *Sciences et littératures*, Etudes Epistémè n°7, Printemps 2005, <http://www.etudesevisteme.org/ee/articles.php?lng=fr&pg=80>
- Lavocat, Françoise : « Fictions et paradoxes. Les nouveaux mondes possibles à la Renaissance », in *Usages et théories de la fiction. Le débat contemporain à l'épreuve des textes anciens (XVI-XVIIIe)*, dir. F. Lavocat, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- La syrinx au bûcher, Pan et les satyres à la Renaissance et à l'âge baroque*, Genève, Droz, 2005.
- « L'Arcadie diabolique : la fiction poétique dans le débat sur la sorcellerie (XVI^e-XVII^e siècles) », *Fictions du diable. Démonologie et littérature de saint Augustin à Leo Taxil*, Droz, dir. de F. Lavocat, P. Kapitaniak, M. Closson, 2007.
- « Fiction juridique contre fiction poétique : le cas de la sorcellerie », *Raisons politiques*, dir. A. Simonin et A. von Budekist, Septembre 2007.
- Dir. *La théorie littéraire des mondes possibles*, Paris, Les éditions du CNRS, 2010.
- Lecerle, François : « Croire ou ne pas croire : les paradoxes de l'ombre (XVI^e-XVII^e s.) » in

- Dramaturgies de l'ombre*, dir. F. Lavocat et F. Lecercle, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- Levack, Brian P. : *Witch-Hunt in Early Modern Europe*, London, Longman, 1991.
- Mikkonen, Kai : « Can fiction become fact ? the Fiction-to-Fact transition in Recent Theories of Fiction », *Style* 40, n° 4, Hiver 2006, pp. 291–313.
- Paige, Nicholas : *Before Fiction: The Ancien Régime of the Novel*, University of Pennsylvania Press, 2011.
- Pavel, Thomas : « The Borders of Fiction », *Poetics Today*, vols 5, 1983, pp. 83–86.
Fictional Worlds : Harvard University Press, 1986 ; *Les Univers de la fiction*, Les éditions du Seuil, Paris, 1988.
- Rousset, Jean : *La littérature de l'âge baroque en France, Circé et le Paon*, José Corti, Paris 1953.
- Ryan, Marie-Laure : *Possible Worlds, Artificial Intelligence and Narrative Theory*. Indiana University Press, Bloomington, 1991.
« Frontières de la fiction, digitale ou analogique ? » in *Frontières de la fiction*, Nota bene, 2001.
- Schaeffer, Jean-Marie : *Pourquoi la fiction ?* Les éditions du Seuil, 1999.
« Quelles vérités pour quelles fictions ? », *L'Homme*, N° 175–176, 2005, p. 19–36.
- Searle, John : « Meaning and Speech Acts », *Philosophical Review*, Vol. 71, Octobre 1962.
- Seznec, Jean : *La survivance des dieux antiques, Essai sur le rôle de la tradition mythologique dans l'humanisme et l'art de la Renaissance*, (Londres, 1940), Flammarion, Paris, 1980.
- Shapiro, Barbara : *A culture of Fact. England, 1550–1720*, Cornell University Press, Ithaca and London, 2000.
- Stephens, Walter : « Gianfrancesco Pico e la paura dell'immaginazione ; dallo scetticismo alla stregoneria », *Rinascimento*, vol XLIII, Olschki, 2004.
- Tarsky, Alfred : « The semantic conception of Truth and the foundations of semantics », *Philosophy and Phenomenological Research*, 4, 1944.